



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Chers collègues,

Nous nous retrouvons ce soir pour une réunion constituée essentiellement de points administratifs, avec des décisions modificatives et des avenants relatifs à la nouvelle salle omnisport.

Il n'y a donc pas de point majeur, mais nous avons toutes les raisons d'être préoccupés par l'avenir. Nous sommes toujours dans l'attente de la prochaine Loi de finances, mais nous savons déjà que les communes vont être durement impactées. Les Régions et les Départements voient leurs ressources sévèrement rognées. Fort logiquement, ils vont devoir réduire les subventions qu'ils nous accordent. La Région a d'ores et déjà fait savoir que les subventions seraient revues à la baisse de 15 % l'année prochaine.

Il va aussi falloir faire face à des mesures qui vont nous être imposées directement, comme la baisse du remboursement de la TVA, qui devrait nous faire perdre plus de 60 000 euros l'an prochain ; ou encore l'augmentation de 4 points de la cotisation retraite des agents, dont la caisse était pourtant excédentaire il y a quelques années et que les gouvernements successifs ont pillée. Ce sont encore 120 000 euros qui vont nous filer entre les doigts.

Moins d'argent dans les communes, cela signifie moins d'investissements, donc un carnet de commandes qui va se réduire comme peau de chagrin pour les entreprises que nous faisons travailler. À la veille du congrès des Maires de France, certains de mes collègues annoncent déjà la réduction de certains services à la population, voire une réduction des effectifs des agents. Nous n'en sommes pas encore là, et j'espère que nous n'y arriverons pas.

Au lieu de montrer l'exemple, nos dirigeants s'emploient à mettre en place un cercle vicieux dont nous sommes toutes et tous les victimes à divers degrés. Le Sénat a auditionné Bruno Le Maire, ministre de l'Économie durant 7 ans, ainsi que Elisabeth Borne et Gabriel Attal, l'un et l'autre Premiers Ministres, pour tenter de comprendre la dégradation spectaculaire du déficit public. Les explications n'ont pas convaincu la Mission d'information du Sénat qui publie une note au titre explicite : « Octobre 2023 - septembre 2024 : une irresponsabilité budgétaire assumée, un Parlement ignoré ». Je ne suis pas convaincu que leurs successeurs soient beaucoup plus responsables.

Comme moi, vous suivez sans doute les informations et avez appris que le Premier Ministre prévoyait de baisser de 5 points le montant des remboursements de santé, qu'il s'agisse des consultations ou des médicaments. Ceux qui n'ont pas les moyens de prendre une mutuelle en feront immédiatement les frais. Les autres paieront plus cher. Sans l'avouer, c'est la sécu que l'on s'affaire à détricoter en hauts lieux.

Ceux qui ne peuvent se payer une mutuelle, ce sont aussi ceux qui peinent à se nourrir. L'UNICEF a réalisé une consultation il y a quelques semaines et en publie les résultats aujourd'hui même, journée mondiale de l'enfance. 22,8 % des enfants de notre pays déclarent manger moins de trois repas par jour. Plus de 10 % ne mangent jamais ou pas plus d'une fois par semaine de la viande, du poisson ou des œufs.

Par le passé, ces statistiques concernaient des pays lointains. Cela n'était pas moins grave, le drame n'était pas moins grand, mais les chiffres que je viens de citer concernent la France.

Près d'un quart des enfants et ados Français n'a pas droit à trois repas par jour. Autant dire que lorsque l'on est privé de nourriture, le confort matériel, les liens sociaux, l'accès à la culture sont des préoccupations qui deviennent secondaires.

C'est dans ce climat que nous avons organisé une collecte alimentaire et de produits d'hygiène au bénéfice du Secours Populaire. Trois charriots bien remplis vont être remis dans quelques jours aux bénévoles. Autant vous dire que ce don est appréciable et apprécié. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont pris soin d'y déposer un petit quelque chose. Si vous n'en avez pas eu le temps, les bénévoles sont présents dans leur local rue de la Digue le jeudi. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. »

COURRIERS REÇUS :

- Courrier de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors de décès.

M. le Maire annonce l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

- Convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil des données pour les demandes de CNI et passeports

Ajout accepté par l'assemblée

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023	5
ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE.....	6
DÉLIBÉRATIONS.....	8
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u>	<u>8</u>
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES	8
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2024	8
<u>1. COMMANDE PUBLIQUE.....</u>	<u>9</u>
1.1 MARCHÉS PUBLICS	9
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 1 - FOLLIN FRÈRES	9
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 2 - ALUBAT NORMANDIE	11
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 2 - CBTP.....	12
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 3 - CBTP	14

MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 2 - JPL-GC	15
MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 1 - COPIN	17

4. FONCTION PUBLIQUE.....19

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T19

SIGNATURE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION PAR LE CDG 76 D'AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ACFI)	19
---	----

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE21

5.2 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.....21

PARTICIPATION DE LA VILLE DU TRÉPORT AU COMITÉ D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU FONDS PÊCHE DURABLE	21
---	----

7. FINANCES LOCALES.....22

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES22

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET VILLE	22
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	24

7.10 DIVERS25

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX	25
REMBOURSEMENT DES FRAIS À UN AGENT - INSCRIPTION AU CODE POUR LE PERMIS PL	27

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....28

8.8 ENVIRONNEMENT28

PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ DE LA VILLE DU TRÉPORT POUR L'ANNÉE 2023 - GRDF.....	28
--	----

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES29

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES29

RÉPARTITION DE L'ACTIF - PASSIF ET DU SOLDE DE TRÉSORERIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE RACHEL SALMONA.....	29
--	----

POINT SUPPLÉMENTAIRE32

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES32

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES32

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN DISPOSITIF MOBILE DE RECUEIL DES DONNÉES POUR LES DEMANDES DE CNI ET DE PASSEPORTS	32
--	----

QUESTIONS DIVERSES33

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023

2024/219	23/10/2024	Convention de mise à disposition de locaux - avenant n°1 - Commune du Tréport / CAF de Seine-Maritime	Prolongation de la convention pour un an, soit jusqu'au 31.12.25 Loyer mensuel : 1 076,05€																												
2024/220	25/10/2024	Convention d'occupation précaire - locaux cadastrés AP 174 gare haute du funiculaire - Ville du Tréport / la société "la falaise qui rougit"	Occupation précaire Précision sur l'adresse exacte des locaux dans la convention Durée : 6 ans à compter du 01/10/2024 qui pourra être renouvelée pour une durée déterminée entre les 2 parties Redevance occupation mensuelle : 890€																												
2024/221	25/10/2024	Commande publique - travaux divers d'entretien des bâtiments communaux 2024	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 6 août 2024 relatif aux travaux divers d'entretien des bâtiments communaux 2024, réception des offres fixée au 13 septembre 2024 ; Considérant l'ouverture des plis du 13 septembre 2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 08 octobre 2024 ; Il a été décidé de retenir les sociétés suivantes pour l'exécution des marchés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Entreprises retenues</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 - couverture</td> <td>ASAP</td> <td>78 130,98€</td> <td>93 757,18€</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 - menuiseries</td> <td>COPIN MENUISERIE</td> <td>40 220,51€</td> <td>72 254,61€</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 - peinture</td> <td>SNP3</td> <td>7 073,38€</td> <td>8 487,37€</td> </tr> <tr> <td>Lot 4 - électricité</td> <td>SI ELE</td> <td>25 774,50€</td> <td>30 930,00€</td> </tr> <tr> <td>Lot 5 - métallerie</td> <td>JFB FARC'Y</td> <td>47 000,00€</td> <td>50 400,00€</td> </tr> <tr> <td>Lot 6 - plomberie</td> <td>F.D. L'INPREZIS</td> <td>27 220,00€</td> <td>32 664,00€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les marchés (un lot = un marché) prendront effet à compter de leurs notifications. Des ordres de service prescriront le commencement et le délai d'exécution pour chaque lot.</p>	Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC	Lot 1 - couverture	ASAP	78 130,98€	93 757,18€	Lot 2 - menuiseries	COPIN MENUISERIE	40 220,51€	72 254,61€	Lot 3 - peinture	SNP3	7 073,38€	8 487,37€	Lot 4 - électricité	SI ELE	25 774,50€	30 930,00€	Lot 5 - métallerie	JFB FARC'Y	47 000,00€	50 400,00€	Lot 6 - plomberie	F.D. L'INPREZIS	27 220,00€	32 664,00€
Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC																												
Lot 1 - couverture	ASAP	78 130,98€	93 757,18€																												
Lot 2 - menuiseries	COPIN MENUISERIE	40 220,51€	72 254,61€																												
Lot 3 - peinture	SNP3	7 073,38€	8 487,37€																												
Lot 4 - électricité	SI ELE	25 774,50€	30 930,00€																												
Lot 5 - métallerie	JFB FARC'Y	47 000,00€	50 400,00€																												
Lot 6 - plomberie	F.D. L'INPREZIS	27 220,00€	32 664,00€																												
2024/222	25/10/2024	Commande publique - travaux de création d'une aire de service pour camping-cars - route touristique	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 26 juillet 2024 relatif aux travaux de création d'une aire de services pour les camping-cars, route touristique, réception des offres fixée au 06 septembre 2024 ; Considérant l'ouverture des plis du 06 septembre 2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 17 septembre 2024 ; Il a été décidé de retenir la société TRAVAUX PUBLICS BRAYONS (76270) pour un montant de 27 334,00€ HT, soit 32 800,00€ TTC. Le marché prend effet à compter de sa notification. Un ordre de service prescrira la date de commencement du marché, comprenant une période de préparation d'un mois et une période d'exécution proprement dite des travaux d'un mois.</p>																												
2024/223	Signature en cours	Renouvellement contrat établissement culturel - Ville du Tréport / SACEM - période du 01/12/2024 au 30/11/2025	Signature avis de renouvellement pour période du 01.12.24 au 30.11.25 pour l'exploitation des appareils ou supports de diffusion utilisés au sein de la médiathèque La SACEM informera du montant des redevances.																												
2024/224	31/10/2024	Culture - Contrat de concession - Ville du Tréport/ SARL le Terrier Productions - spectacle du 14.11.2024 - animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Spectacle du 14/11/2024 de 20h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 3 242,65€ TTC transport inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la technique, la restauration, l'hébergement et le catering des artistes																												

2024/225	04/11/2024	Contrat de maintenance logiciels n°20250057 Fluxnet - Ville / société IDEATION INFORMATIQUE	Contrat de maintenance logiciel gestion des interventions Fluxnet Contrat : à compter du 01/01/25 pour une période d'un an renouvelable 2 fois par reconduction tacite redevance annuelle : 340,00€ HT soit 408,00€ TTC
2024/226	04/11/2024	Contrat de maintenance logiciels n°20250056 PRELOC - Ville / société IDEATION INFORMATIQUE	Contrat de maintenance logiciel gestion des interventions Preloc Contrat : à compter du 01/01/25 pour une période d'un an renouvelable 2 fois par reconduction tacite redevance annuelle : 440,00€ HT soit 528,00€ TTC

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2024/403	18/10/2024	Restriction temporaire du stationnement - rue Notre-Dame	Stationnement autorisé sur 2 emplacements en vue de parquer une benne pour évacuer les gravats et les encombrants dans l'habitation située au 3 rue Notre-Dame	Le 21/10/2024
2024/404	22/10/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle rampe Jonas Lefranc	Nacelle installée 2 rampe Jonas Lefranc pour les travaux de peinture sur les fenêtres extérieures de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 places sur le Quai François 1 ^{er} en face de l'habitation	Du 23/10 au 08/11/2024
2024/405	22/10/2024	Restriction temporaire de la circulation (cérémonie commémorative du 11 novembre)	Circulation temporairement interdite pendant le défilé de la cérémonie commémorative du 11 novembre	11/11/2024
2024/406	23/10/2024	Restriction temporaire du stationnement rue de la Grève et rue Jules Dautresire	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements au droit du 12, rue de la Grève et du 7 rue Jules Dautresire, afin de permettre le déménagement d'un habitant	Du 04/11 au 08/11/2024
2024/407	23/10/2024	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rampe des Gobelins	Échafaudage installé 5, rampe des Gobelins, dans le cadre des travaux de ravalement de la façade de l'habitation	Du 26/10 au 08/11/2024
2024/408	23/10/2024	Immatriculation définitive du véhicule concernant l'autorisation de stationnement de taxi (n°01) attribuée à Arnaud JACQUET		
2024/409	24/10/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Victor Hugo	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 42 rue Victor Hugo, dans le cadre du stationnement d'un camion benne pour vider toute l'habitation	Du 28/10 au 04/11/2024 inclus
2024/410	25/10/2024	Arrêté de mise en demeure prescrivant l'égagement et la taille des arbres, arbustes, haies et plantations formant saillie sur l'emprise du domaine public	Délai de 10 jours impartis dès notification de la LRAR transmettant l'arrêté	
2024/411	29/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne	Échafaudage installé au niveau du 21, rue Suzanne dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	
2024/412	29/10/2024	Restriction temporaire de la circulation rue Notre-Dame	Restriction temporaire de la circulation rue Notre-Dame, dans le cadre du stationnement ponctuel de véhicules de livraison pour l'habitation située 3, rue Notre-Dame	Du 30/10 au 12/11/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 076-217607118-20241217-DELIB2024_135-DE

2024/413	30/10/2024	Restriction temporaire du stationnement rue du Docteur Pépin	Restriction temporaire du stationnement sur 4 emplacements au droit du 62, rue du Docteur Pépin afin de permettre l'emménagement d'un habitant	Les 09 et 10/11/2024
2024/414	30/10/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage quai de la Retenue	Échafaudage installé au niveau du 8, quai de la Retenue dans le cadre des travaux de réparation de la toiture de l'habitation	Du 04 au 30/11/2024
2024/415	29/10/2024	Règlement d'occupation du domaine public à usage commercial	Règlementation des terrasses à usage commercial : 3 zones, type de terrasses, etc...	
2024/416	05/11/2024	Réglementation de la propreté urbaine		
2024/417	31/10/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Pierre Mendès France	Restriction temporaire de la circulation des véhicules et des piétons et du stationnement rue Pierre Mendès-France pour permettre la réalisation de travaux de génie civil de fibre optique Une déviation est mise en place pour tous les véhicules venant du giratoire Debeurain, passant l'avenue des Canadiens, la rue Lucien Lavacry, la rue de la Digue jusqu'à la rue Pierre Mendès-France	Du 05/11 au 08/11/2024
2024/418	31/10/2024	Restriction temporaire de la circulation rue de la Rade	Restriction temporaire de la circulation rue de la Rade, afin de permettre le stationnement d'une pompe à béton pour le coulage de la dalle au 1 rue de la Rade (devant le Papa Poule)	Le 07/11 de 7h30 et 11h00 ou entre le 12/11 et le 14/11/2024 de 7h30 et 11h00
2024/419	04/11/2024	Mainlevée de mise en sécurité ordinaire et d'installation d'un périmètre de sécurité - 2 rue de la Tour		
2024/420	04/11/2024	Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, place de la Batterie, dans le cadre du stationnement des véhicules de chantiers pour les travaux du restaurant « le Papa Poule »	Du 07/11 au 20/12/2024
2024/421	04/11/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Victor Hugo	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 42 rue Victor Hugo, dans le cadre du stationnement d'un camion benne pour vider toute l'habitation	Du 05 au 07/11/2024 inclus
2024/422	06/11/2024	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Suzanne	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre la pose d'isolant sur fils nus au n°21 rue Suzanne	Le 13/11/2024
2024/423	06/11/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Mer	Échafaudage installé au niveau du 1 rue de la Mer dans le cadre de l'entretien et de la réparation de la toiture de l'habitation	Du 08 au 22/11/2024
2024/424	07/11/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Falaise	Échafaudage installé au niveau du 42 rue de la Falaise dans le cadre de la réparation du tuyau de décharge des eaux usées	Du 08 au 09/11/2024
2024/425	12/11/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements rue Alexandre Papin, dans le cadre du stationnement de véhicules de chantier pour la réfection de l'habitation située 87b, rue Alexandre Papin	Du 13/11 au 20/12/2024

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2024

DÉLIB. 2024/119

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 23 octobre 2024 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- o **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 1 - FOLLIN FRÈRES

DÉLIB. 2024/120

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Céliérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier, il s'est avéré que certains travaux du lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation attribué à l'entreprise FOLLIN FRÈRES ne seront pas nécessaires (8 clapets coupe-feu, 1 protection mécanique des gaines de ventilation, 2 grilles en façade, 1 panneau de douche) alors que de nouvelles lignes devaient être prises en compte (6 diffuseurs pour dalles de faux plafonds, 2 plénums de raccordement, 1 robinet de puisage extérieur, 1 modification de bouche d'extraction murale pour mise en place en faux plafond). Il a donc été demandé à l'entreprise de présenter un devis en plus et moins-values.

Ces modifications engendrent une moins-value de 3 036,80€ HT, soit 3 644,16€ TTC ; représentant une baisse de 3.61 % du montant initial de ce lot, et portant ainsi son montant à 81 157,85€ HT, soit 97 389,42€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 19 novembre 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 5 du marché susvisé avec l'entreprise FOLLIN FRÈRES, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 2 - ALUBAT NORMANDIE

DÉLIB. 2024/121

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH			

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€

Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier, il s'est avéré qu'une ligne de travaux initialement prévue ne serait pas nécessaire, à savoir la fourniture et la pose de 4 grilles de ventilation VB/VH. Il a donc été demandé à l'entreprise ALUBAT NORMANDIE, attributaire du lot 3 - menuiseries extérieures alu / métallerie, de présenter un devis en moins-value pour ce poste.

Ces modifications engendrent une moins-value de 3 200€ HT, soit 3 840€ TTC ; représentant une baisse de 5,17 % du montant initial de ce lot. Le cumul des avenants a ainsi une incidence de -0,13% sur le montant initial du marché et porte son montant à 61 832€ HT, soit 74 198,40€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 19 novembre 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au lot 3 du marché susvisé avec l'entreprise ALUBAT NORMANDIE, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 2 - CBTP**

DÉLIB. 2024/122

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td align="center">22</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention.s</td> <td></td> </tr> </table>	Pour	22	Contre		Abstention.s	
Pour	22								
Contre									
Abstention.s									
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.							
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ;							

		Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE	
Rapporteur	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Céliérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 – étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 – menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 – menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 – plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 – électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 – carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 – peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 – revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 – panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 – VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier et dans le cadre de recherche d'économies de fonctionnement futures, des échanges entre les entreprises, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ont permis d'optimiser les installations d'éclairage extérieur en réduisant le nombre de candélabres à 10 (hauteur 5m). De ce fait, il a été demandé de rectifier les travaux prévus initialement au lot 11 - VRD attribué à l'entreprise C BTP, en supprimant 21 chambres d'éclairage public et en créant 10 massifs pour les candélabres.

Ces modifications engendrent une moins-value de 665 € HT, soit 798 € TTC ; représentant une baisse de 0,45 % du montant initial de ce lot. Le cumul des avenants a un impact financier de +1,51% sur le montant initial du marché, et porte ainsi son montant à 149 836,42€ HT, soit 179 803,70€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 19 novembre 2024,

Je vous propose

- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au lot 11 du marché susvisé avec l'entreprise CBTP, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 3 - CBTP**

DÉLIB. 2024/123

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DÉNOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH			

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

En cours de chantier, il a été demandé de modifier sensiblement les travaux de parking prévus initialement au lot 11 - VRD attribué à l'entreprise C BTP (modification de bordures, ajout d'enrobés, suppression de ml de réseaux, pose de caniveau) et d'installer un portail neuf de 6m.

Ces modifications engendrent une moins-value de 1 620,88€ HT, soit 1 945,06€ TTC ; représentant une baisse de 1,10 % du montant initial de ce lot. Le cumul des avenants a un impact financier de +0,41% sur le montant initial du marché, et porte ainsi son montant à 148 215,54€ HT, soit 177 858,65€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 19 novembre 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au lot 11 du marché susvisé avec l'entreprise CBTP, ainsi que tout document associé. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 2 - JPL-GC**

DÉLIB. 2024/124

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid		

		CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE	
Rapporteur	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérier à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

Sur le lot 1, gros œuvre, attribué à JPL GC, il s'avère que les socles en terrasses initialement prévus au marché n'ont pas été réalisés, engendrant une moins-value de 1 118.32€ HT, soit 1 341.98€ TTC ; représentant une baisse de 0.28 % du montant initial de ce lot. Le cumul des avenants a un impact financier de +2.52% sur le montant initial du marché, et porte ainsi son montant à 407 877.90€ HT, soit 489 453.48€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 19 novembre 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au lot 1 du marché susvisé avec l'entreprise JPL GC, ainsi que tout document associé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORT
AVENUE DES ALBATROS - AVENANT 1 - COPIN**

DÉLIB. 2024/125

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés		Pour	22
				Contre	
				Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.			
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.			
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	13 novembre 2024				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE				
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH				

Le rapporteur expose

« En 2023, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle salle polyvalente sportive, dite salle omnisport, permettant la pratique de divers sports tels que : boxe, full-contact, arts martiaux, danse... et ainsi de compléter l'offre proposée par la commune, notamment le gymnase Robert Célérié à proximité directe, plus adapté aux sports collectifs.

Par délibération n°2024/002, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à signer les pièces du marché de travaux dans les conditions reprises ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 - gros œuvre	JPL GC	398 823.27€	478 587.92€
Lot 2 - étanchéité, couverture, bardage	COUVERTURE BOCLET	113 396.02€	136 075.22€
Lot 3 - menuiseries ext alu / métallerie	ALUBAT NORMANDIE	61 912.00€	74 294.40€
Lot 4 - menuiseries int, plâtrerie, plafonds suspendus	COPIN MENUISERIE	93 464.76€	112 157.71€
Lot 5 - plomberie, chauffage, ventilation	FOLLIN FRÈRES	84 194.65€	101 033.58€
Lot 6 - électricité	SFEE	50 830.00€	60 996.00€
Lot 7 - carrelages, faïences	AQUARELLE	9 701.80€	11 642.16€
Lot 8 - peinture	AQUARELLE	20 083.00€	24 099.60€
Lot 9 - revêtements de sols sportifs	GAMM	23 256.17€	27 907.40€
Lot 10 - panneaux photovoltaïques	GARCZINSKY TRAPLOIR	111 293.94€	133 552.73€
Lot 11 - VRD	C BTP	147 614.42€	177 137.30€
TOTAUX		1 114 570.03€	1 337 484.04€

Sur le lot 4, menuiseries intérieures, plâtrerie, plafonds suspendus, attribué à COPIN MENUISERIE, il a été convenu d'installer des cylindres en conformité avec l'organigramme actuel de la ville et de basculer sur un système de gestion des accès par badge (de chez DENY SECURITY) comme cela est le cas sur plusieurs de nos bâtiments communaux et notamment sur le gymnase CELERIER voisin. Aussi, il convient de supprimer les prestations de cylindres initialement prévus au marché (mise en combinaison et fourniture des trousseaux de clés), la ville faisant son affaire de commander le système de gestion des accès chez DENY SECURITY.

Ces modifications engendrent une moins-value de 545€ HT, soit 654€ TTC du marché de base ; représentant une baisse de 0.58 % du montant initial de ce lot et porte ainsi son montant à 92 919.76€ HT, soit 111 503.71€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 19 novembre 2024,

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 4 du marché susvisé avec l'entreprise COPIN MENUISERIE, ainsi que tout document associé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

Monsieur le Maire est très satisfait de ce chantier qui arrive à son terme. Ajoute qu'il a rarement vu des chantiers qui s'achèvent avec des moins-values. Rappelle que tous les avenants évoqués précédemment portent sur des moins-values dont la valeur totale s'élève à -12 223.20€ TTC. Ajoute que Philippe VERMEERSCH a suivi l'ensemble des travaux. Indique que contrairement au chantier du gymnase Robert Célérier, celui-ci s'est très bien déroulé. Annonce que la réception définitive des travaux devrait avoir lieu la semaine prochaine. Indique que l'inauguration pourra être envisagée au cours du 1^{er} trimestre 2025 avec les partenaires financiers dans la mesure où la collectivité a bénéficié de 70% de subventions sur cette opération. Ajoute qu'il s'agit d'un bel équipement.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

SIGNATURE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION PAR LE CDG 76 D'AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ACFI)

DÉLIB. 2024/126

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur rappelle que

« Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L812-2,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,

Vu la délibération n°2024-DEL-40 du Centre de gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024,

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cet agent a pour mission de :

- Contrôler les conditions d'applications des règles en matière de santé et de sécurité au travail définies dans le décret n°85-603 du 10 juin 1985, celles définies aux livres I à V de la quatrième partie du Code du travail et dans les décrets pris pour son application, ainsi que l'ensemble des textes auxquels le Code du travail fait référence ;
- Proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail ainsi que de la prévention des risques professionnels ;
- En cas d'urgence, proposer les mesures immédiates qu'il juge nécessaires à l'autorité territoriale qui lui rendra compte des suites données à ses propositions sous 15 jours ouvrables ;
- Donner son avis sur les règlements et les consignes (ou tout autre document) que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Assister avec voix consultative, aux réunions supplémentaires de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail ou à défaut du Comité Social Territorial (CST) qui sont consacrées aux problèmes de santé et de sécurité au travail ;
- Assister les délégations de la F3SCT ou du CST chargées d'effectuer des visites de services ou/ et enquêtes en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladie professionnelle ;
- Intervenir dans la résolution d'un danger grave et imminent ;
- Rédiger un rapport en cas de non-conformité sur la législation à l'emploi des jeunes travailleurs.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- En désignant un agent en interne,
- Ou en concluant une convention avec le Centre de gestion.

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

Je vous propose :

- **D'ADHÉRER** à la mission optionnelle proposée par le CDG76 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion permettant le recours à un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail du CDG76 ainsi que tous les documents y afférents ;
- **DE PRENDRE ACTE** que toute intervention d'un ACFI au sein de la collectivité fera l'objet d'une demande de mission préalable adressée au CDG 76 et donnera lieu à l'établissement d'un devis. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

PARTICIPATION DE LA VILLE DU TRÉPORT AU COMITÉ D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU FONDS PÊCHE DURABLE

DÉLIB. 2024/127

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Les Eoliennes en mer Dieppe Le Tréport (EMDT), en étroite collaboration avec les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie et des Hauts-de-France, va annoncer officiellement le lancement du Fonds d'accompagnement de projets de pêche durable, destiné aux acteurs de la filière à Dieppe et au Tréport.

La mise en œuvre de ce fonds d'accompagnement répond à un engagement réglementaire pour EMDT (repris dans l'arrêté inter-préfectoral du 26/02/2019 qui autorise le parc éolien), dite mesure ME13, pour répondre aux spécificités de la pêche à proximité du parc éolien.

Ce fonds d'accompagnement soutiendra des projets d'intérêt collectif répondant aux critères suivants :

- Facilitation de la cohabitation des activités de pêche au sein du parc
- Gestion durable des pêches locales

- Promotion de la filière et des produits
- Modernisation et amélioration des conditions d'exercice des professionnels

Dans la gouvernance agréée conjointement entre EMDT, le CRPMEM Normandie et le CRPMEM Hauts de France, qui siégeront tous trois au sein du COPIL, il est prévu qu'un **organe consultatif nommé Comité d'orientation et de suivi (COS)** soit constitué.

Aussi,

Vu le courriel des Éoliennes en Mer Dieppe-Le Tréport daté du 12 novembre 2024 invitant la commune du Tréport à siéger au sein de ce COS ;

Considérant l'attention et le soutien portés par la commune à l'activité économique de la filière pêche ;

Considérant l'importance d'avoir connaissance des projets candidats et lauréats dudit fonds pêche durable ;

Je vous propose

- **DE DÉSIGNER, M. Laurent JACQUES, comme représentant de la VILLE DU TRÉPORT pour siéger au sein du Comité d'orientation et de suivi du fonds pêche durable ;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET VILLE

DÉLIB. 2024/128

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ;		

		Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2024 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 novembre 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M57 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6188-020-AG	+ 910,00 €	Autres frais divers	722-020-AG (042)	+ 910,00 €	Travaux en régie
TOTAL	910,00 €		TOTAL	910,00 €	
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
165-020-B	+ 834,00 €	Remboursement dépôt de garantie	024-020-AG	+ 140 000,00 €	Cession d'un bâtiment à usage commercial qui de la Retenue
2111-020-P394	+ 20 000,00 €	Acquisition de terrains (frais d'acte)			
21318-020-P352	+ 118 256,00 €	Bâtiments communaux			
21318-317-P414 (040)	+ 239,00 €	Travaux en régie			
21318-311-P354 (040)	+ 246,00 €				
2188-325-P175 (040)	+ 285,00 €				
2188-322-P340 (040)	+ 71,00 €				
2188-321-P380 (040)	+ 69,00 €				
TOTAL	140 000,00 €		TOTAL	140 000,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE les modifications budgétaires proposées sur le budget « Ville du TRÉPORT » ;**
- **AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°5.**

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

DÉLIB. 2024/129

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2024 « Parcs de stationnement » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 novembre 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
6215-AG	+ 4 000,00 €	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	722-AG (042)	+ 4 000,00 €	Travaux en régie
TOTAL	4 000,00 €		TOTAL	4 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2153-AG	- 4 000,00 €	Virement de crédits pour travaux en régie			
2153-AG (040)	+ 4 000,00 €	Travaux en régie			
TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE les modifications budgétaires proposées sur le budget « Parcs de stationnement » ;**
- **AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.**

Monsieur le Maire, avant de donner lecture de la délibération concernant la modification du livret des tarifs communaux, remercie l'ensemble des commissions qui ont travaillé sur les différents tarifs. Explique que les augmentations qui auront lieu seront faibles, entre 2 et 3 %. Explique la volonté des élus de ne pas pénaliser les familles déjà impactées par nos gouvernants. Indique que de ce fait, les tarifs liés aux services à la population ne seront pas augmentés.

7.10 DIVERS

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIB. 2024/130

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie		

		TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la délibération n° 2024/073 du 19 juin 2024 approuvant le livret des tarifs communaux ;
Vu les comptes-rendus des commissions municipales permanentes traitant, entre autres, des propositions de tarifs 2025 ;

Considérant la modification du plancher de ressources mensuelles à prendre en compte au sein des crèches financées par la Caisse d'Allocations Familiales à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant la nécessité d'établir les redevances dues pour l'installation d'activités artisanales, artistiques... sur le domaine public et notamment sur le marché artisanal du front de mer envisagé en 2025 ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée au 1^{er} janvier 2025, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE que, dans l'attente de l'application des nouveaux tarifs, les tarifs objet de la délibération n° 2024/073 du 19 juin 2024 s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.**
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Monsieur le Maire précise également que les tarifs liés au stationnement resteront identiques. Rappelle que l'ajout de tarifs à la suite de la mise en place du stationnement payant dans le quartier des Cordiers a fait suffisamment débat. Profite de l'occasion pour rappeler que ce changement était un excellent choix étant donné que les riverains de ce quartier en sont très satisfaits maintenant.

REMBOURSEMENT DES FRAIS À UN AGENT - INSCRIPTION AU CODE POUR LE PERMIS PL

DÉLIB. 2024/131

Le **19 novembre 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés		Pour	22
				Contre	
				Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.			
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.			
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.			
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.			
Date de la convocation	13 novembre 2024				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE				
Rapporteur	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de la gestion des emplois et des compétences détenues au sein de la collectivité, la Direction municipale a décidé de l'inscription d'un agent technique à l'obtention du permis poids lourds (permis C). La réussite à l'examen du code de la route est un préalable nécessaire au passage dudit permis.

La démarche d'inscription s'effectuant en ligne, l'agent a fait l'avance par carte bancaire du règlement de l'inscription d'un montant de 30 euros.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les justificatifs d'inscription et de règlement fournis par l'agent,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remboursement des frais qu'il a engagés pour cette inscription en ligne,

Je vous propose

- **D'AUTORISER le remboursement de la somme de 30 euros à l'agent ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Monsieur le Maire explique que la municipalité compte de moins en moins d'agents qui détiennent le permis poids lourds du fait des nombreux départs à la retraite. Rappelle les propos qu'il a tenus en commission de finances du 14 novembre 2024, à savoir que les agents qui ont fait le service militaire passaient en même temps le permis poids lourds. Ajoute qu'avec la caserne des sapeurs-pompiers qui était au Tréport, les pompiers qui étaient agents communaux avaient pour la plupart ce permis. Explique que c'est à la Ville de faire passer les permis aux agents. Rappelle que 2 agents avaient commencé mais en raison de contraintes médicales, ils ont dû arrêter. Indique qu'un nouvel agent vient de réussir l'examen du code. Ajoute que cet agent a financé son inscription et qu'il convient aujourd'hui de le rembourser.

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.8 ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ DE LA VILLE DU TRÉPORT POUR L'ANNÉE 2023 - GRDF

DÉLIB. 2024/132

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		

Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE	
Rapporteur	Mélanie DELGOVE	

Le rapporteur expose :

« La Ville du Tréport a concédé la distribution publique de gaz de la Ville du Tréport à GRDF, pour une durée de 30 ans ; le contrat de concession devant être renouvelé en 2028. Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité concédante un Compte-Rendu d'Activité retraçant l'exécution qualitative et financière du service et ce, avant le 30 juin.

L'examen de ce compte-rendu est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Energie,

Considérant que le Compte-Rendu d'Activité de Concession de distribution publique de gaz sur la commune du Tréport pour 2023 a été remis, dans les délais prévus par la loi, par GRDF, titulaire du contrat de concession de distribution publique de gaz,

Je vous propose :

- **DE PRENDRE ACTE du Compte-Rendu d'Activité de la Concession de distribution publique de gaz pour l'année 2023 sur la commune du Tréport, remis dans les délais prévus par la loi, par GRDF. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

RÉPARTITION DE L'ACTIF - PASSIF ET DU SOLDE DE TRÉSORERIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE RACHEL SALMONA

DÉLIB. 2024/133

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe		

		POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.
Date de la convocation	13 novembre 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE	
Rapporteur	Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON	

Le rapporteur expose :

« Le syndicat intercommunal du collège Rachel Salmona du Tréport réunissait les communes de Biville-sur-Mer et Tocqueville-sur-Eu (désormais Petit-Caux), Etalondes, Saint-Rémy-Boscrocourt, Le Tréport, Touffreville-sur-Eu, Criel-sur-Mer, Flocques et Sept-Meules.

Ce dernier a fait l'objet d'un arrêté de dissolution le 20 novembre 2013 ayant procédé, d'une part, à la répartition de l'actif au prorata du nombre d'habitants des 9 communes membres, et, d'autre part, à celui du solde de trésorerie du compte 515 à l'association du Collège "Rachel Salmona".

Toutefois, les services de la DRFiP (Direction régionale des finances publiques) se sont retrouvés dans l'impossibilité d'exécuter comptablement ces dispositions puisque l'actif et le passif étaient largement constitués de biens matériels insécables devant obligatoirement faire l'objet d'une attribution à un bénéficiaire unique, en l'occurrence à l'une ou l'autre des communes composant le syndicat.

Par ailleurs, concernant la répartition du solde du compte 515, elle n'avait pu être effectuée au profit de l'association susvisée en l'absence de l'émission du mandat de paiement nécessaire par le syndicat avant sa dissolution le privant d'existence juridique.

Toutefois, suite aux échanges précédents avec la DRFiP et au courrier de la préfecture, il est apparu que les délibérations prises par le syndicat et les communes prévoyant que « le solde du compte 515 sera reversé à l'association du Collège "Rachel Salmona" », ne permettaient pas d'identifier précisément le bénéficiaire auquel les organes délibérants avaient souhaité l'attribuer en 2013.

Cet aspect doit donc impérativement être éclairci.

Afin de permettre au préfet de prendre un arrêté complémentaire de dissolution réglant définitivement ces problématiques comptables, l'ensemble des anciennes communes membres du syndicat doit délibérer de manière concordante :

- D'une part, sur l'affectation de l'actif/passif à un attributaire unique ;
- D'autre part, sur le reversement du solde du compte 515 au profit d'un bénéficiaire clairement identifié.

Aussi,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2013 portant dissolution à compter du 1^{er} janvier 2014 du syndicat intercommunal du collège Rachel Salmona du Tréport ;

Vu le courrier recommandé du 25 octobre 2024 de la préfecture de Seine-Maritime invitant les communes de Petit-Caux (Biville-sur-Mer et Tocqueville-sur-Eu) - Etalondes - St-Rémy Boscrocourt - Touffreville sur Eu - Criel-sur-Mer - Flocques - Sept-Meules - Le Tréport à identifier un attributaire unique de l'actif/passif du syndicat et à décider du sort du solde du compte 515, crédité de 8 400,44 euros ;

Considérant que la répartition de l'actif/passif au prorata du nombre d'habitants des membres est inopérante pour l'ensemble des biens matériels, et qu'il convient de désigner un attributaire unique ;
Considérant que le syndicat du collège Rachel Salmona n'a plus la personnalité juridique lui permettant d'effectuer le mandat au profit de l'association, et qu'il convient ainsi que le solde du compte 515 d'un montant de 8 400,44 euros soit transféré à une commune qui émettra ensuite le mandat au profit du bénéficiaire désigné ;

Considérant que les anciennes communes membres se sont entendues sur les décisions à intervenir pour permettre la liquidation comptable définitive du syndicat du collège Rachel Salmona ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER**, d'une part, la répartition proposée relative à l'actif/passif telle qu'elle apparaît dans l'annexe « Tableau de répartition actif/passif » ;
- **D'APPROUVER**, d'autre part, **l'attribution du solde de trésorerie de 8 400,44 € inscrit au compte 515 au bénéfice du collège Rachel Salmona, au titre du CREL** (Contrat de réussite éducative local), après qu'il aura été transféré à la Ville du TRÉPORT, chargée par les communes de l'ancien syndicat, d'établir le mandat de paiement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Monsieur le Maire annonce que les services de l'État se sont aperçus au bout de 11 ans que les délibérations prises, à l'époque, par l'ensemble des communes et le conseil syndical du collège étaient incomplètes. Explique que la somme de 8 400,44€ est bloquée depuis tout ce temps. Explique qu'il a fallu contacter toutes les communes pour qu'un accord soit trouvé. Indique que la Ville du Tréport, après accord, percevra les 8 400,44€ qu'elle reversera au CREL du collège pour que les jeunes puissent en bénéficier. Concernant l'actif et le passif, précise que la Ville du Tréport en sera attributaire. Ajoute qu'au final, la collectivité n'en bénéficiera pas puisque c'était du matériel qui était dans le gymnase Robert Célérier qui a été rasé et reconstruit. Note que le petit matériel de sport a disparu puisque devenu usagé. Pense que le sujet devra être remis sur la table d'ici la fin du mandat ou au suivant. Fait savoir que cette situation a permis de se rendre compte que le collège, construit par la Ville dans les années 70, était toujours dans l'actif de la Ville du Tréport alors que le Département en a la compétence. Note que depuis la construction, de nombreux travaux ont été réalisés.

Ajoute que chaque commune citée dans la délibération devra délibérer dans ce sens. Précise que toutes les délibérations devront être envoyées au préfet afin qu'il puisse prendre un nouvel arrêté en vue de solder la dissolution de ce syndicat du collège.

POINT SUPPLÉMENTAIRE

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN DISPOSITIF MOBILE DE RECUEIL DES DONNÉES POUR LES DEMANDES DE CNI ET DE PASSEPORTS

DÉLIB. 2024/134

Le 19 novembre 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	22
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	19	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mmes Audrey LAVACRY, Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Véronique FLANDRE, Cécile CORPELET.		
Absents ayant donné pouvoir	3	M. Jean-Jacques LOUVEL, à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES.		
Absents excusés	3	MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN.		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE.		
Date de la convocation	13 novembre 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Depuis juin 2023, les services de la mairie proposent aux usagers la réalisation de leurs titres d'identité et de voyage grâce au dispositif de recueil mis à disposition par la préfecture.

Les agents en charge de ces opérations ont récemment été sollicités par des usagers se trouvant dans l'incapacité de se déplacer jusqu'en mairie pour établir cette démarche.

Interrogée, la préfecture a informé de la possible mise à disposition d'un dispositif mobile pour pallier ces difficultés ponctuelles.

Une convention cadre préalable doit être conclue entre l'État et la commune. La mise à disposition d'un dispositif mobile peut alors intervenir après l'établissement d'un calendrier convenu entre les services de la préfecture et de la mairie.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil des données pour les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, et tout avenant à intervenir. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

QUESTIONS DIVERSES

Martine GRUY rapporte qu'une nouvelle résidente à l'EHPAD Jean Ferrat souhaite s'inscrire sur la liste électorale du Tréport. Demande comment elle doit procéder, si un agent se déplace.

Monsieur le Maire explique qu'il faut que cette personne en fasse la demande et la collectivité missionnera un agent pour se rendre à l'EHPAD pour que l'inscription soit prise en compte.

Lève la séance à 19h25.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

